

**COMITE DES ACTIVITES SOCIALES  
DES INSTITUTIONS ET ORGANES  
DE L'UNION EUROPEENNE  
A LUXEMBOURG**

Luxembourg, le  
CAS/MDG/

**VERSION DEFINITIVE**

**COMPTE RENDU N° 01/12  
DE LA REUNION DU COMITE DES ACTIVITES SOCIALES  
DU 13 JANVIER 2012**

**Participants : voir liste en annexe**

Le CAS souhaite la bienvenue à M. Jaroslav SALAC qui remplace Mme Angela DROSBEKE en tant que représentant de l'administration de la BEI (suppléant) et à M. Philippe AGRE qui participe à la réunion en tant qu'observateur à la place M. Robert MARTIN (Administration de la Commission – suppléant).

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté

**2. ELECTION DU PRESIDENT DU CAS**

M. Jimmy STRYHN MEYER est élu président du CAS à l'unanimité par acclamation en remplacement de Mme Monika WRZESINSKA. Il remercie les membres du CAS pour la confiance qu'ils lui témoignent.

**3. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 03/11 DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2011**

Le compte rendu est approuvé. La version définitive est jointe en annexe.

**4. BUDGET**

**4.1. Utilisation des subsides non utilisés en 2010**

La version finale du rapport d'activités du CAS fait apparaître un solde de 26.837,43 € correspondant aux subsides non utilisés en 2010. Concernant l'affectation de cette somme, deux propositions sont avancées : soit elle est déduite de la contribution des Institutions pour 2012, soit elle est versée sur le compte d'épargne du CAS.

Cette dernière proposition est soumise au vote et obtient :

- 12 voix favorables ;
- 3 voix contre qui estiment qu'il serait préférable de réduire la contribution des Institutions plutôt qu'accroître les réserves du CAS ;
- 1 abstention.

Le solde de 26.837,43 € sera donc versé sur le compte d'épargne du CAS.

## **4.2. BUDGET 2012**

Dans le cadre de l'adoption du budget 2012, les points suivants sont discutés :

### **4.2.1. Subvention du restaurant du Foyer**

M. LITTLEJOHN informe que la Commission est disposée à verser la moitié du montant de sa contribution de 2011 en attendant un plan détaillé de rentabilisation du restaurant du Foyer. Si d'ici mi-2012 un plan acceptable est proposé, la Commission versera la seconde moitié de sa contribution. Cette position ne concerne que la partie Restauration du Foyer.

Les représentants du personnel estiment que cette position est inacceptable.

M. STEINMETZ répond qu'OIL n'est pas en mesure de présenter d'ici le mois de juillet un business plan détaillé étant donné qu'on ne sait pas quand les travaux pourront commencer.

**4.2.2. Etats financiers du Cercle culturel et du Cercle sportif** (Mme LECHNER et M. KARZEL (Cercle Sportif) et M. LINSTER et M. MANZELLA (Cercle Culturel) assistent à la discussion de ce point

Le président rappelle qu'il appartient au CAS de veiller à l'application de la règle énoncée à l'article 21 du Règlement financier du CAS, à savoir que "*le fonds de roulement ne peut dépasser une limite égale au total des dépenses prévues pour le premier trimestre de l'exercice en cours*".

Les représentants des cercles expliquent l'origine des réserves actuelles et l'utilisation qu'ils comptent en faire.

M. RONAYNE suggère que le cas échéant, les cercles soumettent au CAS une proposition de modification de l'article 21 du règlement financier visant à augmenter la limite du fonds de roulement, en précisant les raisons qui motivent cette demande.

Plusieurs membres du CAS insistent pour que les demandes des cercles soient davantage motivées et que les dépenses exceptionnelles soient planifiées et fassent l'objet de demandes ponctuelles présentées au CAS.

Le CAS appuie la proposition de faire un audit sur certains clubs afin d'examiner leur situation financière.

Après discussion, le CAS décide pour l'année 2012 de suspendre le versement de 50 % de la subvention au Cercle Culturel et la totalité de la subvention au Cercle Sportif en attendant les propositions de solution des cercles visant à résorber les réserves actuelles. Une note dans ce sens sera adressée aux cercles.

#### **4.2.3. Financement du transport Ecole européenne Mamer et demande supplémentaire pour le secrétariat de l'APEEE (mail de M. DENNIS du 11.01.2012)**

##### a) Financement du transport

Les représentants de l'Ecole européenne informent que la demande de M. DENNIS est prématurée étant donné que des pourparlers à ce sujet sont en cours avec les instances luxembourgeoises. En tout état de cause, il n'appartient pas au CAS de financer le transport des enfants de l'Ecole européenne. Le transport des enfants de et vers le CPE pourrait être discuté.

##### b) Financement supplémentaire pour le secrétariat

Les participants sont unanimement d'avis que la demande de subside supplémentaire n'est pas justifiée. M. DECOUTERE rappelle que le CAS devait se renseigner sur les procédures de recrutement du personnel de l'APEEE.

Compte tenu des discussions ci-dessus, il est proposé d'adopter le budget 2012 conformément à l'état prévisionnel arrêté le 10.12.2010, avec la réserve du versement des subventions aux Cercles (pt 4.2.2.) Cette proposition est mise au vote et recueille le résultat suivant :

13 voix en faveur

3 abstentions

0 contre

Le budget ainsi adopté est joint au présent compte rendu.

#### **4.3. ETAT PREVISIONNEL 2013**

Etant donné les incertitudes sur l'avenir du Foyer, il est impossible d'établir un état prévisionnel pour 2013. Le CAS décide d'adopter pour 2013 le même budget que celui de 2012. Cet état prévisionnel sera revu en fin d'année.

#### **5. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU FOYER**

Une réunion du groupe de travail CAS aura lieu la semaine prochaine.

## **6. PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CPE ; REPARTITION DES ENFANTS**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **7. COURS DE LANGUES POUR LES CONJOINTS**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **8. DIVERS**

### **8.1. Rapport d'activités Wunnraum fir Stagiairen**

Mme SCHUMANN rappelle l'historique de ce dossier et informe que les chambres de WfS qui ont été subventionnées par le CAS sont occupées par des stagiaires des Institutions ainsi qu'il ressort du rapport d'activités.

### **8.2. Calendrier des réunions en 2012**

La version adoptée est jointe en annexe.

---

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 9 mars 2012 à partir de 9 h 15.